

Conseil général. La CGT demande du dialogue social

Le Télégramme : 21 juin 2013

Une centaine d'employés du conseil général a envahi la salle où se réunissait l'assemblée départementale, hier matin. Ils dénoncent la dégradation du service public et des conditions de travail des agents.



Les tensions sont persistantes au conseil général et se focalisent sur des services en restructuration, notamment les routes et l'action sociale.

« L'ampleur du mal-être »

« Nous avons annoncé en janvier dernier que nous manifesterions à nouveau lors de la séance plénière de juin, si notre employeur ne changeait pas de cap. Il ne s'est rien passé et nous sommes donc là », expliquait, hier matin, Lionel Bocher, secrétaire général de la CGT du conseil général. À partir de 10 h 30, un rassemblement d'une centaine de personnels s'est progressivement constitué. Il y a quelques mois, ils étaient le double. « Il y a une certaine résignation, vu le contexte, reconnaît Lionel Bocher. D'autant que nous n'avons pas réussi à maintenir l'intersyndicale. Mais cette mobilisation ne reflète pas l'ampleur du mal-être ».

Intrusion en séance

La CFDT et FO n'étaient donc pas présentes ce jeudi matin. Mais la centaine de manifestants qui avaient répondu à l'appel de la CGT était suffisante pour que le syndicat organise une intrusion dans la salle où se réunissaient les conseillers généraux. Lionel Bocher a pu rappeler les revendications. Elles concernent la fermeture des centres d'exploitation des routes. Cinq centres sont condamnés (Plouescat, Lannilis, Plogastel-Saint-Germain, Fouesnant et Pleyben-Châteaulin regroupés sur un site). Outre Fouesnant déjà fermé, les autres le seront progressivement à partir de l'automne. La CGT regrette ces fermetures qui obligent au redéploiement d'une trentaine d'agents.

« Réduction du service public »

Le syndicat dénonce aussi la politique managériale et le manque de dialogue social. « On nous parle toujours

d'expérimentation. Pour nous, il s'agit de stratégie pour avancer en réduisant la voilure sur le service public. On assèche par exemple la demande en matière sociale en compliquant les procédures ». Après une réponse de Pierre Maille, la séance a repris vers midi